

CONDITIONS DE VENTE

PLANTES (BOUTURES NON ENRACINÉES, BOUTURES ENRACINÉES, RACINES NUES (VIVACES), BULBES ET MULTICELLULES.

MARQUES DÉPOSÉES (Proven Winners, Surfinia, Etc.)

Des étiquettes arborant le logo de la marque de commerce sont fournies avec certaines plantes et doivent accompagner le produit fini au moment de la vente. La propagation illégale de plantes protégées en vertu de la loi canadienne sur les obtentions végétales est INTERDITE. Et l'utilisation illégale des marques de commerce peut être passible de poursuite.

CONFIRMATION

Pour chaque commande de placement, nous vous enverrons une confirmation. Si vous ne recevez pas cette confirmation ou si vous y notez des erreurs, vous devez nous en aviser au plus tôt.

NOTRE GARANTIE SUR LES PLANTES

Nous voulons vous assurer le meilleur service après-vente. Si vous n'êtes pas satisfait des plantes que vous recevez de nous (mauvais développement, insectes, maladies), vous avez la possibilité, **dans les deux (2) jours suivant la livraison, de téléphoner chez NORSECO au 800 561-9693 ou encore envoyer des photos explicatives par courriel commande@norseco.com** et nous autoriserons le retour ou l'échange de produit. Vous devrez conserver les produits dans leur contenant original. Aucun crédit ne sera accordé si la plainte nous parvient plus de quarante-huit (48) heures après la livraison ou si le produit a été transplanté. Veuillez inspecter vos plants dès la réception et nous aviser immédiatement de toute anomalie.

NORSECO et PROPAGATEUR ne sont nullement responsables des maladies qui peuvent subvenir chez le PRODUCTEUR en cours de production.

EXPÉDITION

Plantes : F.A.B. site de production. Des frais de livraison s'appliquent.

Cueillette (producteur) : possible si spécifié à la prise de commande. Aucuns frais ne s'appliquent.

Cueillette (Laval) : possible si spécifié à la prise de commande. Des frais s'appliquent.

Cueillette (Lévis) : possible si spécifié à la prise de commande. Des frais s'appliquent.

Contactez notre bureau pour de plus amples détails sur les frais et journée.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Les plantes sont expédiées en bonne condition par transport chauffé. Au moment de leur réception, il est de votre responsabilité d'ouvrir les boîtes et de vérifier s'il y a des dommages de gel ou de pourriture. Si c'est le cas, indiquer sur le bulletin d'expédition, en compagnie du chauffeur, la mention "x boîtes gelées" ou "x boîtes endommagées" avec votre signature. Si vous signez le bulletin d'expédition sans mention spéciale, vous reconnaissez que la marchandise livrée est en bonne condition. Veuillez nous aviser de cette situation dans les plus brefs délais, soit immédiatement après la réception. Faites-nous parvenir une copie du bordereau d'expédition. Si vous le désirez, nous ferons tout notre possible pour remplacer à vos frais les produits visés et prendrons les démarches nécessaires pour vous faire rembourser par le transporteur. Une réclamation pour manque de vigueur (aucune reprise) doit être reçue avant le 1er juin (vivaces seulement). Pour une erreur de couleur ou de variété, la réclamation doit être faite avant le 1er septembre (vivaces seulement). Aucune réclamation ne sera traitée si elle n'est pas accompagnée **de photos explicatives**. Veuillez faire parvenir vos réclamations détaillées et accompagnées de photos à commande@norseco.com.

COMMANDE INCOMPLÈTE ET PRODUIT À SUIVRE (BACK ORDER)

Tout produit à suivre sur une commande de plantes sera automatiquement annulé.

RÉCOLTE MANQUÉE, SUBSTITUTION

Toute commande est sujette à la qualité des récoltes et à d'autres situations hors de notre contrôle. Au moment de la réception de votre commande, il peut arriver qu'il nous reste plus d'un produit donné, soit parce que la récolte n'a pas été suffisante ou que le produit est déjà épuisé. Dans ces cas, nous remplacerons la variété manquante par une variété similaire ou supérieure. Si vous n'acceptez pas de substitution, veuillez nous l'indiquer sur le bon de commande.

RIX (CAN DOLLAR CANADIEN \$)

Nous faisons tout pour garantir les plus bas prix possibles. Toutefois, certaines situations hors de notre contrôle peuvent provoquer des changements de prix durant l'année. Nous nous réservons le droit de corriger les prix résultant d'une erreur d'impression. Les prix de cette liste sont en vigueur jusqu'au 30 juin de chaque année.

ANNULATION DE COMMANDE

Les **commandes spéciales** de plantes ne peuvent être annulées. Les placements de plantes peuvent être annulés, mais seulement 2 (deux) mois avant la date prévue de livraison. Les commandes de **vivaces ne peuvent être annulées après de 1 novembre.**

MODE DE PAIEMENT

Pour plus de flexibilité

Nous acceptons l'argent comptant, les chèques et les cartes de crédit Visa et Mastercard (pour les achats de moins de 5000 \$). Il est aussi possible de bénéficier d'un compte ouvert pour acheter à crédit (pour les achats de plus de 1000 \$), ce qui facilite les transactions à distance. S'il n'y a pas de compte ouvert, toutes les commandes de plantes doivent être payées en entier 8 semaines avant la date de livraison désirée par le client. Pour plus d'information, à ce sujet communiquez avec le service à la clientèle (800 561-9693).

INTÉRÊTS SUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Un intérêt de 2 % par mois est payable sur tous les montants dus restés impayés, après la date limite du paiement.

POUR TOUS LES PRODUITS VENDUS PAR NORSECO :

L'ACHETEUR aura pour seul et unique recours le remboursement du montant de son achat. En aucun cas, NORSECO S.E.C. ne saura être tenu responsable de la perte de produit, de revenu ni d'aucun autre dommage spécial, accessoire ou indirect. Si cette garantie limitée n'est pas acceptable pour l'ACHETEUR comme condition de vente, alors l'ACHETEUR ne doit pas procéder à la commande de plantes.

TAXES APPLICABLES

Tous les produits offerts au catalogue de production ornementale sont sujets aux taxes de vente selon les taux suivants :

Alberta TPS 5 % Colombie-Britannique TPS 5 % Île-du-Prince-Édouard TVH 15 % Manitoba TPS 5 % Nouveau-Brunswick TVH 15 % Nouvelle-Écosse TVH 15 % Nunavut TPS 5 % Ontario TVH 13 % Québec TPS + TVQ 5 % +9 975 % Terre-Neuve-et-Labrador TVH 15 % Territoires du Nord-Ouest TPS 5 % Saskatchewan TPS 5 % Yukon TPS 5 %